



AGENT POLYVALENT : ANIMATION ET PROPRETE / RESTAURATION DANS LES ECOLES

Pôle Politiques Publiques / DEEJS / Service Education / Projets éducatifs de secteur et vie des écoles

Lieu de travail : sur toutes les écoles de Lorient

<p>Niveau d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie - Filière - Cadre d'emplois 	<p>C Animation Adjoints territoriaux d'animation</p>	<p>Temps de travail</p> <p style="color: red; text-align: center;">Temps non complet : 60% Contrat du 26/08/2019 au 5/07/2020</p>
<p>Situation fonctionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réf. hiérarchique - Positionnement 	<p>Coordonnateur éducatif de secteur / Agent de maîtrise / responsable de centre de loisirs Vous intervenez au sein de l'équipe des animateurs des temps périscolaires. Vous travaillez en collaboration avec d'autres agents chargés de la propreté et de la restauration sur les sites scolaires</p>	
<p>Relations fonctionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Internes - Externes 	<p>Contacts quotidiens les équipes d'animation périscolaires et les équipes techniques Relations quotidiennes avec les enfants, contacts réguliers avec les enseignants, le directeur d'école, les parents</p>	
<p>Mission principale</p>	<p><u>Sous la coordination du référent éducatif de groupe scolaire, vous contribuez à la mise en œuvre du projet pédagogique d'un accueil périscolaire, dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT), vous accueillez et animez en toute sécurité des groupes d'enfants (de 2 à 11 ans) sur les temps périscolaires, vous concevez et mettez en œuvre des activités d'animation et de loisirs. Au sein des équipes techniques et sous la responsabilité de l'agent de maîtrise, vous assurez la propreté des locaux, ainsi que la mise en place, le service et le nettoyage des espaces pour la restauration scolaire</u></p>	
<p>Activités du poste</p>	<p style="text-align: center;"><u>Domaine de l'animation</u></p> <p>Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques Animer diverses activités en respectant le rythme de vie de l'enfant - Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité et l'assister dans l'acquisition de l'autonomie - Veiller au bon déroulement du repas et sensibiliser à l'équilibre et à la curiosité alimentaire - Veiller à la bonne application des PAI (Projets d'Accueil Individualisé) - Contribuer à l'évaluation qualitative des activités proposées</p> <p>Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants et entretenir des relations avec les familles Garantir la bonne application des règles d'hygiène et de sécurité, des consignes et des règles de fonctionnement du service - Veiller à l'organisation des temps de transition (sécurisation des flux d'enfants) - Communiquer avec les familles lors des arrivées et des départs de l'accueil périscolaire - Repérer les difficultés et en rendre compte</p> <p>Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation Concevoir, préparer, animer et encadrer des activités d'animation - Participer à la mise en œuvre de projets pédagogiques - Assurer l'inscription des enfants (activités de la pause méridienne) - Participer aux réunions de l'équipe éducative du groupe scolaire et de service - Répertoire les matériels et matériaux nécessaires à l'activité - Entretien et ranger le matériel utilisé et les espaces - Participer au service minimum d'accueil (SMA)</p> <p style="text-align: center;"><u>Domaine de l'entretien / restauration</u></p> <p>Assurer la propreté des locaux (sols, mobiliers et matériels) Procéder au nettoyage des locaux (aspiration, balayage, lavage, dépoussiérage des locaux et surfaces, nettoyage et désinfection des sanitaires...) - Ravitailler les divers distributeurs - Trier et évacuer les déchets courants - Laver, sécher et plier le linge - Respecter les consignes d'hygiène, de sécurité, d'usage des produits et matériels - Détecter des anomalies et rendre compte</p> <p>Assurer la mise en place du service de restauration, le service et le nettoyage des locaux après le temps de repas Préparer le service (mise en place, réception des denrées alimentaires, contrôles, remise en température, distribution, ...) - Respecter les consignes d'hygiène, de sécurité, d'usage des produits et matériels et procédures de travail (HACCP notamment) - Accueillir les convives et assurer le service - Assurer le nettoyage de l'office et de l'espace de restauration (appareils professionnels, sols, mobilier).</p>	
<p>Compétences et qualités professionnelles requises</p>	<p>BAFA, CAP petite enfance ou équivalent souhaité - Goût pour le travail auprès d'enfants - Capacités à encadrer un groupe d'enfants - Capacité à mettre en œuvre des techniques d'animation et d'encadrement d'enfants - Capacité à travailler en équipe - Compétences relationnelles - Connaissance de l'enfant sur les plans physique et psychologique - Capacité d'adaptation - Rigueur et sens de l'organisation - Savoir appliquer des procédures et règles de travail - Réserve et discrétion professionnelle.</p>	
<p>Observations</p>	<p>Port obligatoire d'une tenue de travail (vêtements et chaussures) pour la partie propreté et restauration - Travail dans les sites scolaires ou structures gérées par le service éducation ou travail au sein des centres de loisirs (associatifs) - Cycle de travail annualisé. Les congés annuels doivent être obligatoirement pris pendant les vacances scolaires. Les horaires sont évolutifs en fonction des besoins et nécessités du service et doivent impérativement être respectés.</p> <p>Temps de travail en période scolaire Lundi, mardi, jeudi et vendredi : travail en animation de 11h45 à 14h00, et remplacements en fonction des besoins sur les créneaux 7h30-8h45 et 16h45-18h00 ou 18h45 / Mercredi : complément sur l'entretien et la restauration dans les centres de loisirs (horaires à définir selon les centres de loisirs). Quelques rencontres et réunions en dehors des horaires définis selon les besoins du service à hauteur de 25 heures sur l'année et participation au Carnaval sur un samedi (inclus dans le temps de travail). Temps de travail en période hors scolaire : Journée « gros ménages » : 8H00 – 15H00 ou mise à disposition des centres de loisirs (été et petites vacances) - Horaires définis à l'occasion de chaque période.</p>	